

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**CONCERT DE LA
RENTREE
ETUDIANTE**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

M. DERRIEN

CONCERT DE LA RENTREE ETUDIANTE

Rapport de Christophe MARCHAND

Le concert de la rentrée étudiante, programmé le jeudi 21 octobre 2010, au Palais des Congrès, nécessite la passation de contrats de cession avec les artistes.

La commission a arrêté les interventions suivantes :

Bob & Flanagan (chanson de rue) groupe pontivyen	400.00 €
Lug-Na (pop rock) groupe rennais	700.00 €
Lyse (rock alternatif) groupe vannetais	1 160.50 €
Zenzilé (dub électro) groupe angevin	3 692.50 €

Le montant des cachets est donné toutes taxes comprises et des frais annexes (hébergement, restauration, frais de déplacement, prestations techniques...) liés aux spectacles, peuvent venir s'y ajouter.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir
- de fixer le tarif d'entrée à 2 €

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**